

Les besoins et les services en interprétation scolaire au Québec : points de vue sur les compétences des interprètes (2^e partie)

Par Anne-Marie Parisot et Suzanne Villeneuve



UQÀM  GROUPE DE RECHERCHE sur la LSQ et le bilinguisme sourd

Cet article est le deuxième d'une série de trois qui visent à présenter quelques résultats de l'analyse de contenu de discussions de groupe (Focus Group) sur les services d'interprétation visuelle¹ dans le domaine scolaire du point de vue des utilisateurs (n=13), des interprètes (n=8) et des employeurs d'interprètes (n=8). L'étude complète, financée par l'OPHQ, visait l'analyse statistique (sondage) et de contenu (discussions) de répondants des trois groupes sur une série de thèmes s'appliquant à tous les secteurs dont l'écart entre les besoins et les services, l'organisation des services, la place du privé, les compétences des interprètes, la place du scolaire, etc. Ce deuxième article portera plus spécifiquement sur les compétences des interprètes scolaires.

Bien qu'il ait été souligné que la qualité des compétences des interprètes se soit améliorée avec le temps, il semble que, socialement, il reste encore à faire pour répondre aux besoins des utilisateurs et des interprètes ainsi qu'aux exigences des employeurs. Le besoin d'avoir des interprètes particulièrement compétents et expérimentés pour l'interprétation en milieu scolaire est une préoccupation exprimée par tous les groupes. On mentionne que beaucoup de jeunes interprètes se retrouvent en milieu scolaire et que ce devrait plutôt être le lieu pour finir sa carrière que la commencer, que le milieu scolaire manque d'interprètes d'expérience. Les raisons évoquées sont l'attrait pour interpréter auprès de jeunes enfants, la faiblesse des procédures d'évaluation des commissions scolaires qui devraient mieux filtrer les niveaux de compétences, l'attrait de la stabilité des contrats ou la peur du jugement des adultes dans le secteur sociocommunautaire, etc.

Malgré ces préoccupations exprimées par les participants sur la qualité des interprètes, sur les compétences nécessaires à exiger, ainsi que sur le niveau de formation adéquat, des employeurs

du milieu scolaire suggèrent que l'aspect financier peut être un frein à la volonté politique de changer les choses. Il existe en effet un écart important entre les compétences sollicitées pour combler la description de tâches exigée par les commissions scolaires et l'exigence actuelle de formation (DEC). De façon générale, les interventions des participants aux trois groupes de discussion se rejoignent sur un certain nombre de compétences attendues pour les interprètes scolaires, notamment :

- avoir des compétences linguistiques et interprétatives de très haut niveau (comparables à des interprètes de conférence);
- maîtriser les niveaux de langue, implicitement propres à l'élève et au professeur;
- être apte à :
 - informer son entourage et son client sur le rôle de l'interprète;
 - évoluer dans différents modèles d'interprétation et à analyser leur pertinence en fonction de la situation (ex. suivre l'évolution de l'autonomie interactionnelle de l'élève qui lui est affecté);
 - amener l'enfant à améliorer son langage;

- interpréter dans les deux sens (vers la LSQ et vers le français);
- utiliser les divers modes de communication;
- se perfectionner continuellement;
- traduire des cours d'anglais;
- etc.

Certaines de ces compétences sont toutefois remises en question par les utilisateurs, notamment celle d'être apte à amener l'enfant à améliorer son langage. Les utilisateurs sourds et entendants qui se sont exprimés sur la question jugent que cette compétence ne relève pas du travail de l'interprète et qu'il n'est pas souhaitable que ce dernier prenne la place d'un orthophoniste ou d'un professeur de langue (professeur ou formateur dûment formé).

Tous les participants s'entendent pour dire qu'il y a une importante variation de compétence entre les interprètes, que l'embauche est souvent hâtée et qu'en l'absence de reconnaissance du diplôme, «n'importe qui peut se dire interprète». Les utilisateurs soutiennent qu'une formation universitaire obligatoire de trois ans permettrait d'avoir des interprètes plus matures et qui répondent à des standards de connaissance.

De plus, certains soutiennent que cette formation devrait intégrer de nouveaux contenus liés aux spécificités de l'interprétation scolaire et aux différents modes de communication, dont la translittération orale. On discute de l'évolution à la hausse des standards de formation dans les autres pays, notamment au Canada où de nouveaux programmes universitaires se mettent sur pied, l'exigence d'une maîtrise dans la plupart des pays européens, et on ne comprend pas la situation actuelle au Québec.

Les utilisateurs ont tous eu une mauvaise expérience d'interprétation, mais certains sont conscients qu'interpréter est un métier complexe, que les interprètes ont peu d'occasions de travailler à temps plein dans un même secteur et doivent cumuler des contrats ou des emplois à temps partiel dans

différents secteurs. Les utilisateurs font aussi remarquer que les salaires sont très variables et que le taux n'est en réalité aucunement relié aux compétences ou aux connaissances des interprètes. En l'absence d'uniformité d'évaluation et de formation des interprètes, rien ne permet aux utilisateurs de services d'évaluer avec transparence le niveau de l'interprète qui leur est attribué d'un service à l'autre.

Les préoccupations se traduisent par :

- une inquiétude sur la formation (manque d'interprètes formés);
- un manque d'uniformité des compétences entre les régions (vaste territoire et absence de standard);
- une inquiétude sur le fait que les interprètes doivent travailler dans plus d'un secteur pour avoir du temps plein, sans avoir nécessairement

les compétences spécifiques pour le faire;

- une déception de ne pas avoir le choix en termes de compétence comme utilisateur de services publics;
- une inquiétude sur le décrochage des étudiants en interprétation et le problème de rétention du personnel (trop peu finissent et restent dans le métier);
- une inquiétude sur la baisse des standards de compétence;
- la difficulté de naviguer dans l'offre de services si on n'a pas de réseau dans le milieu (choix des interprètes au privé, suivi de l'interprète scolaire pour les parents, etc.).

Pour une meilleure offre de services, les participants proposent que la formation (formation de base et perfectionnement) soit bonifiée pour « mettre les compétences à jour, les développer, et maintenir les acquis ». On propose que l'évaluation professionnelle soit standardisée pour tous les interprètes de tous les domaines et qu'elle soit récurrente (pas seulement à l'embauche). À cette évaluation professionnelle, on suggère aussi l'ajout d'évaluations ponctuelles par la clientèle. On propose une évaluation positive et dynamique suivie d'un plan de perfectionnement visant l'amélioration de l'interprète au besoin.



POUR LE DON DE L'AUDITION

Notre mission principale est d'aider les personnes malentendantes dans le besoin à retrouver le plaisir d'entendre et sensibiliser la population à l'importance de la santé auditive.

Pour plus de renseignements, visitez notre site Web à l'adresse www.fondationgroupeforget.ca ou téléphonez au **1-877-VOTRE-VIE**.



¹ Les services d'interprétation visuelle se définissent très largement comme i) le transfert linguistique d'une langue orale (français ou anglais) à une langue des signes (LSQ ou ASL-American Sign Language) et ii) la translittération de la forme orale à la forme visuelle (sur les lèvres) d'une langue majoritaire (le français ou l'anglais).

Entendre

N° 212

Mars 2014

La revue de l'association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs

Dossier spécial :

Le dépistage universel de la surdité chez les nouveau-nés

Pour qu'en 2014, tous les nouveau-nés du Québec soient dépistés !

Dans ce numéro :

Retour sur les faits marquants du dépistage universel au Québec

Le point avec des spécialistes

Témoignages de parents



AQEPA

Association du Québec
pour enfants avec problèmes auditifs